

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA VARIOLE

Projet de résolution présenté par les Rapporteurs

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole,¹

1. REMERCIE le Directeur général de son rapport et l'invite à le mettre à jour pour présentation à la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé, conformément à la résolution WHA19.16; et
2. RECOMMANDE à la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Vingtième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole,¹

Notant que la variole continue à constituer un grave problème de santé dans le monde, malgré les progrès accomplis par le programme mondial d'éradication et l'assistance croissante fournie aux pays d'endémicité,

1. INVITE les pays où la maladie sévit encore à entreprendre ou à intensifier des programmes en vue de réaliser aussitôt que possible l'éradication de la variole;
2. PRIE les Etats Membres de continuer à accorder leur assistance aux pays où la variole est endémique en donnant à leurs programmes un appui technique, financier et logistique, en particulier sous forme de vaccin lyophilisé, de véhicules et de matériel;

¹ Document EB39/12.

3. PRIE le Directeur général :

- a) de fournir en permanence des directives techniques et des services consultatifs pour ces programmes, en veillant à la synchronisation des efforts avec les services sanitaires de base;
- b) d'encourager les Etats Membres, ainsi que les organismes d'assistance multilatérale et bilatérale, à accorder le soutien matériel nécessaire à la réalisation du programme; et
- c) de faire à nouveau rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé."